



# Quelles ressources pour acheter les lunettes de votre enfant ?

Des aides sont à votre disposition



**Fondation  
Asile des aveugles**  
Au service de votre santé visuelle

# La vision de votre enfant est importante !

Vous rencontrez des difficultés financières pour acheter des lunettes à votre enfant ?

Le service social de la Fondation Asile des aveugles peut vous guider et vous conseiller dans vos démarches.

Nos collaboratrices et collaborateurs du service social vous indiqueront volontiers quelles sont les aides publiques et privées existantes et vous aideront à déterminer si vous remplissez les conditions pour les obtenir.

Si votre enfant  
a besoin de lunettes  
et que vous n'avez  
pas les moyens de les  
acheter, n'hésitez pas  
à nous contacter !

021 626 86 53

# Que rembourse l'assurance maladie ?

L'assurance maladie de base (LAMal) rembourse les lunettes pour les enfants jusqu'à 18 ans à hauteur de CHF 180.- par an, sur prescription de l'ophtalmologue. Votre caisse maladie peut vous accorder un montant supplémentaire en cas de maladies oculaires ou si vous disposez d'une assurance complémentaire.

Ces remboursements de l'assurance maladie sont soumis à la participation aux coûts (quote-part), c'est-à-dire que vous devrez payer vous-même 10% du montant de la facture.



## Contact

Service social de la Fondation Asile des aveugles  
service.social@fa2.ch ou 021 626 8653